



Association ACTIONS CROISEES
M Jérôme SICARD, Président
CH Châlons en Champagne
51, rue du Commandant Derrien – BP 501
51005 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Mesdames et Messieurs les membres de
l'association ACTIONS CROISEES

Châlons en Champagne, le 13 février 2020

Objet : convocation à l'assemblée générale annuelle

Cher(e) membre,

Conformément à l'article 13 des statuts de l'association, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre association ACTIONS CROISEES, qui se tiendra le

Jeudi 5 mars 2020 à 19h
Salle de réunion face Permanence (Salle 42)

(Complexe G. Philippe, 19 av de Sarrail - Bat. A 1^{er} étage - 51000 Châlons en Champagne)

où il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral présenté par le Président
- Lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2019
- Quitus au trésorier
- Projets et perspectives
- Questions diverses

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier ci-joint (étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de deux mandats)

Je vous rappelle également qu'en application de l'article 13 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés.

Je vous rappelle enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 13 des statuts.

Je vous prie d'agréer, cher(e) membre, mes cordiales salutations.

Le Président,
M Jérôme SICARD

actions.croisees@gmail.com